



**Centre météorologique de Bourges**  
13 rue Charles Durand  
18000 BOURGES

DREAL CENTRE VAL-DE-LOIRE  
Service de l'Environnement Industriel et des Risques

Bourges, le lundi 6 janvier 2020

Nos références : D20 / 10

**AVIS SUR DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

Référence de la demande :

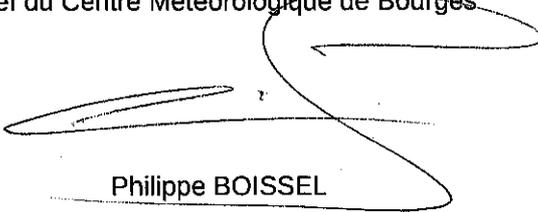
**AEU\_36\_2020\_23\_Parc éolien Le Jusselin – LA CHAPELLE SAINT LAURIAN**

**Parc éolien Le Jusselin – LA CHAPELLE SAINT LAURIAN  
Commune de La Chapelle-Saint-Laurian (36)**

L'installation éolienne objet de la demande référencée ci-dessus se situe à une distance de 43 kilomètres du radar météorologique de Bourges.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de la Météorologie  
Chef du Centre Météorologique de Bourges



Philippe BOISSEL